



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 03 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		M SCHILLINGER
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline		X		B CHALLIER	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 04

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2025-04-03-08

OBJET : Vote du Budget Primitif du Budget Principal pour 2025

Le projet de budget primitif proposé pour 2025 se présente, pour ses principaux axes, comme suit :

Démarche et philosophie du budget 2025 :

Comme chaque année, le principe qui dirige les choix d'inscriptions budgétaires pour ce budget demeure celui de la prudence, avec des recettes volontairement inscrites dans leur projection basse, et a contrario, des dépenses portées sur leurs prévisions hautes. Cela nous permet de prévenir les aléas et de bénéficier d'un effet de ciseaux positif dans le résultat du budget exécuté, avec des dépenses moins importantes, associées à des recettes meilleures, aboutissant à un résultat encore amélioré par rapport à notre prévisionnel.

Compte tenu de notre financement disponible en report (**un excédent de fonctionnement au R002 de 2 318 415,48 €**), cela permet un virement à la section d'investissement de **2 237 033,48 €**.

Cette démarche prudente ne limite ainsi en rien nos projets d'investissement à connaître une nouvelle forte progression.

Du point de vue de la fiscalité, compte tenu du contexte économique que subissent les français et du poids de l'inflation, **les taux d'imposition** seront strictement maintenus à l'identique, **sans aucune augmentation**.

En section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 969 774,92 €**

En dépenses

Le chapitre 011 (charges à caractère général), se monte à **954 041,44 €**, en légère progression

(+ 10 000 € env. seulement) par rapport au BP 2024 afin d'anticiper en partie les conséquences éventuelles d'une poursuite de l'inflation.

Les crédits inscrits au chapitre 012 (dépenses de personnel), est en légère diminution (-55 000 € env.), s'élevant à **1 290 000 €**.

De nouveau cette année, les crédits de dépenses en personnel doivent intégrer les rattrapages de situations à régulariser, opérations qui sont en cours de finalisation en ce début d'exercice 2025.

Le chapitre 65 porte une écriture prévisionnelle à hauteur de **386 800,00 €** intégrant un maintien des provisions budgétaires au bénéfice des associations de la commune comme aussi du CCAS, voire des augmentations lorsque certains projets appelleront à être plus soutenus.

Enfin, le virement de financement de la section d'investissement (Chapitre 023) se porte à **2 237 033,48 €** (contre **1 511 279,50 €** au BP 2024).

En recettes :

Le chapitre 70 (les produits des services) porte une prévision à hauteur de **176 000,00 €**, en baisse en raison de la finalisation des dernières régularisations de recettes en retard de traitement.

Les autres recettes, en particulier des chapitres 73 (Impôts et taxes) et 74 (dotations), sont en progression avec une prévision de **1 508 055,44 €** sur les chapitres 73 et 731, et **783 666,00 €** pour le chapitre 74 traduisant simplement un alignement sur les résultats 2024 et la prise en compte de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2025 qui est en légère progression.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante), voit une prévision en net recul par rapports aux réalisations antérieures à **126 638,00 €** en raison de l'absence désormais des loyers de la Maison de retraite (**209 000,00 €** exécutés au total au chapitre 75 en 2024)

En section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 751 547,30 €**

Les crédits dégagés pour les immobilisations (comptes 20, 21 et 23) témoignent d'une importante volonté d'investissement de la commune avec un montant cumulé de presque **2 900 000 €**

(**2 873 033,48**).

Cela permet à la commune de financer d'ores et déjà la réalisation des opérations d'investissements majeures programmées, même dans l'attente des réponses aux sollicitations de subventions en attentes de notification qui ne peuvent donc en l'état être portées au budget.

Une décision modificative du budget interviendra donc certainement en cas de ces financements supplémentaires d'investissement attendus, et de dégager de crédits de travaux supplémentaires.

Les recettes d'investissement n'intègrent donc pas les futures aides de nos partenaires institutionnels (subventions) qui seront portées sur nos investissements spécifiques importants tels que ceux du projet de requalification du Centre St Pierre.

En l'état, afin de ne pas freiner les engagements de projets, malgré l'importance du financement dégagé sur les fonds propres, la commune a porté au budget le projet d'un appel possible à l'emprunt à hauteur de **600 000 €**.

En l'état il est peu probable que cette ligne de financement soit réalisée, mais cette disposition permet de garantir dès à présent le maximum de réalisations au service des Saint Juliénoises et Saint Juliénois.

Pour information, les principaux investissements qui devraient être programmés, correspondant à ces crédits sont les suivants :

- **Réalisation de la Maison Communale de Santé**
- **Lancement de la première tranche de l'opération de Réhabilitation de l'école,**
- **Rénovation du parking desservant l'école, la future Maison de Santé et le Foyer Janetti**
- **Mise en place des équipements de l'Espace Sports et loisirs,**
- **Réhabilitation du bâtiment annexe de la Salle des fêtes Maurice Janetti,**
- **Lancement des opérations de restauration du Patrimoine historique**
- **Poursuite de la réhabilitation de la voirie communale,**
- **Réalisation de la réhabilitation du cheminement piéton de la Promenade Janetti,**
- **Mise en place de la première tranche du dispositif de vidéoprotection,**
- **Poursuite des dossiers d'études dont le Règlement Local de Publicité, la gestion des cimetières, l'adressage...**
- **[...]**

Vu, la reprise de résultat anticipée pour 2024 et l'affectation du résultat votée en conséquence,

Vu, le document budgétaire *Budget Primitif 2025 – Budget Principal*, préalablement présenté aux conseillers et exposé en séance,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au vote du budget primitif du Budget Principal pour l'année 2025.

Il précise que le vote du budget se fait par chapitre et expose à l'Assemblée le montant des différents chapitres retenus et présentés dans le document *Budget Primitif – Budget Principal 2025 exposé à l'Assemblée*.

Les chapitres budgétaires en Fonctionnement et en Investissement, en dépenses comme en recettes, ont été individuellement lus à l'Assemblée.

- Section d'investissement :

Dépenses :

- Crédits votés dont RAR et solde d'exécution reporté : **3 751 547,30 €**

Recettes :

- Crédits votés dont RAR et solde d'exécution reporté : **3 751 547,30 €**

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses :

- Crédits votés dont solde d'exécution reporté : **4 969 774,92 €**

Recettes :

- Crédits votés dont solde d'exécution reporté : **4 969 774,92 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL : Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE Le budget primitif 2025 pour le budget principal, voté par chapitre selon le document de *Budget Primitif Budget Principal 2025* annexé à la présente et présenté en séance pour les montant totalisés suivants :

-	Section d'investissement :	3 751 547,30 €
-	Section de fonctionnement :	4 969 774,92 €

Soit un total équilibré de : **8 721 322,22 €**

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Le vote est :

LE VOTE EST :

Adoption à la majorité :

POUR : 13

ABSTENTION : 4

(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan, M. William D'Heilly)

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,
Le Maire,
E. HUGOU

